

0260032U  
ACADEMIE DE GRENOBLE  
COLLEGE ANDRE COTTE  
9 RUE DE PICPUS  
26240 ST VALLIER  
Tel : 0475231455

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : convention dispositif relais

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 4


Année scolaire : 2022-2023

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Date de réunion de la séance initiale : 29/09/2022

Nombre de présents à la séance initiale : 15

 Quorum non atteint

Nombre de présents : 10

Le conseil d'administration

Convoqué le : 29/09/2022

Réuni le : 04/10/2022

Sous la présidence de : Mourad Hammami

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
- 

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration valide la convention dispositif relais**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 4

Libellé de la délibération :

convention dispositif relais permet la prise en charge partagée d'élèves en situation de rupture scolaire avec d'autres établissements, afin que les élèves puissent bénéficier d'une prise en charge adaptée à leur situation et puissent poursuivre une formation en vue d'une certification et/ ou une professionnalisation

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0